



# TABLE DES MATIÈRES

1. Règlement particulier et modification de ses dispositions
  - 1.1. Champ d'application de ce Règlement
  - 1.2. Modifications du Règlement particulier
2. Delen OnLine
  - 2.1. Description
  - 2.2. Services via Delen OnLine
  - 2.3. Accès à Delen OnLine
3. Profil d'investissement
4. Consultation d'informations financières fournies par des tiers
  - 4.1. Accès aux informations financières
  - 4.2. Droit d'usage
  - 4.3. Droits de propriété intellectuelle des fournisseurs d'informations
  - 4.4. Hyperliens
5. Relevés de compte et états de portefeuille
6. Transactions d'instruments financiers
7. Disponibilité de Delen Online et prestation de services via Delen OnLine
  - 7.1. Obligation de moyens
  - 7.2. Interruptions
  - 7.3. Sécurité
  - 7.4. Blocage
8. Tarifs et frais
9. Déclaration du Client
10. Responsabilité
  - 10.1. Responsabilité de la Banque
  - 10.2. Responsabilité du Client
11. Preuve
12. Droits de propriété intellectuelle de la Banque
13. Transfert
14. Résiliation



### **3. PROFIL DE PLACEMENT**

Avant de transmettre des ordres via Delen OnLine, le client doit établir un profil de placement. Dans ce profil, le client fournit à la Banque toutes les informations nécessaires pour qu'elle puisse faire une estimation de ses connaissances et de son expérience, ainsi que de sa situation financière et de ses objectifs de placement.

### **4. CONSULTATION D'INFORMATIONS FINANCIÈRES FOURNIES PAR DES TIERS**

#### **4.1. Accès aux informations financières**

Via Delen OnLine, le client a accès à certaines informations financières fournies par des tiers, comme par exemple des cours de bourse. Le client a pris connaissance du document joint en annexe concernant ces tiers et en approuve le contenu.

La Banque a le droit de cesser immédiatement la mise à disposition d'informations au client. Le client ne peut tirer de cette cessation aucun droit à un dédommagement de la part de la Banque.

#### **4.2. Droit d'usage**

La Banque donne au client le droit non exclusif et non transférable d'usage des informations financières fournies. Ce droit d'usage est décrit plus en détail sur le site et dans le règlement particulier de Delen OnLine. Il ne peut être fait usage de ces informations que par la réception et la consultation par le client sur des terminaux. On entend par terminal tout appareil individualisable, portable ou non, sur lequel l'information peut être reçue, traitée et/ ou ouverte et/ou affichée.

Le client n'utilisera cette information que pour ses objectifs de placement personnels. Il doit s'abstenir de toute divulgation d'information non occasionnelle, traitée ou non traitée, à des tiers via un support actuel ou futur. Le client garantit à la Banque et aux fournisseurs d'informations concernés que des tiers n'auront, d'aucune manière, accès aux informations.

La Banque ne sera pas tenue responsable des erreurs, omissions ou imprécisions des informations fournies par des tiers. Par ailleurs, aucune obligation dans le chef de la Banque ne peut découler de ces informations externes.

### **4.3. Droits de propriété intellectuelle des fournisseurs d'informations**

Le client reconnaît les droits de propriété intellectuelle de chaque fournisseur d'informations. Cette reconnaissance porte à la fois sur tout et partie des informations fournies, qu'il s'agisse d'un traitement, d'une distribution ou d'une prestation d'un autre fournisseur que le fournisseur d'informations.

### **4.4. Hyperliens**

Delen OnLine contient des hyperliens vers des sites de tiers. Le client est libre de les consulter ou non. La Banque ne sert en aucun cas d'intermédiaire entre le client et ces tiers. La Banque n'est aucunement responsable du contenu de ces sites et ne donne aucune garantie en ce qui concerne leur niveau de sécurité. De plus, Delen Private Bank Luxembourg ne peut être tenue responsable d'éventuelles suites préjudiciables qui découleraient de l'utilisation des données obtenues par l'intermédiaire des hyperliens et/ou des contacts pris ou des contrats conclus suite à leur consultation

### **5. RELEVÉS DE COMPTE ET ÉTATS DE PORTEFEUILLE**

Le client peut consulter, via Delen OnLine, ses relevés de compte et états de portefeuille. Les modalités détaillées sont décrites dans la convention Delen OnLine et sur Delen OnLine.

### **6. TRANSACTIONS D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le client peut transmettre des ordres à la Banque via Delen OnLine, dans la mesure où ces opérations ne concernent pas des comptes sous mandat de gestion de fortune. Le client s'engage à ne transmettre des ordres, à les modifier ou à les annuler que de la manière prévue dans les Conditions Générales, dans ce Règlement Particulier ou dans la Convention Delen OnLine.

La Banque a la possibilité de refuser ou de suspendre l'exécution d'un ordre passé via Delen OnLine dans les cas suivants :

- problèmes ou difficultés lors de l'identification du client en ligne ;
- perturbations dans le service ;
- ordres non couverts ou insuffisamment couverts ;

- ordres contraires à la législation ou aux réglementations ;
- ordres qui ne concordent pas avec les usages dans le secteur des placements ou qui témoignent d'un risque extrême ; la Banque souligne toutefois que, le client conserve la responsabilité des ordres instruits et qu'il prendra seul la décision définitive liée à ces ordres;
- lorsque la Banque estime qu'il y a un risque d'abus ou de fraude.

## **7. DISPONIBILITÉ DE DELEN ONLINE ET PRESTATION DE SERVICES VIA DELEN ONLINE**

### **7.1. Obligation de moyens**

La Banque s'engage à utiliser tous les moyens raisonnables, dont elle dispose, pour assurer l'accès au service de Delen OnLine et le bon fonctionnement des fonctions dont le client a besoin pour consulter/gérer son(s) compte(s) par l'intermédiaire du site. En ce qui concerne l'exploitation du site et le traitement informatisé des transactions financières, la Banque s'engage plus particulièrement à employer les moyens techniques appropriés, conformément aux normes techniques et aux bonnes pratiques applicables en la matière. Un service d'assistance technique est disponible pendant les heures d'ouverture mentionnées sur le site.

### **7.2. Interruptions**

La Banque se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès à Delen OnLine pour y effectuer des activités de maintenance.

En cas d'interruption du service par la Banque, il convient de faire la distinction suivante :

D'une part, il est possible d'interrompre à tout moment l'accès au site en vue d'en assurer l'entretien ou d'y apporter des corrections. Dans ce cas, tout sera mis en œuvre pour réduire les désagréments liés à ce type d'interruption et pour en limiter la durée. Dans la mesure du possible, le client sera informé à l'avance du jour et de l'heure, ainsi que de la durée probable de l'interruption.

D'autre part, des interruptions inattendues peuvent se produire, comme par exemple un incident technique, un cas de force majeure, le hasard ou tout autre incident imprévisible ou échappant au contrôle de la Banque. Dans ces cas, il n'est pas possible de prévenir le client

au préalable. Toutefois, la Banque fera tout son possible pour informer le client, dans un délai raisonnable, de la nature et de la durée probable de l'interruption, au moyen d'une communication sur le site. Par ailleurs, les mesures nécessaires seront prises pour remédier le plus rapidement possible à la situation.

### **7.3. Sécurité**

La Banque s'engage à prévoir des systèmes de sécurité conformes aux développements technologiques. Des systèmes de protection sont ainsi mis en place contre des formes connues et décelables de virus et de fraude informatique. La Banque ne peut toutefois fournir aucune garantie concernant la sécurité du site, et le client accepte les dommages potentiels qui peuvent en découler.

Le client s'engage à assurer le bon fonctionnement de son matériel et de son logiciel de sorte à établir une connexion optimale avec Delen OnLine, en tenant compte des exigences de système mentionnées sur le site.

Le client s'engage à conserver, avec le soin nécessaire, les données d'identification qui lui ont été fournies par la Banque et d'en respecter le caractère confidentiel, ainsi que de respecter les mesures de sécurité. Ces données d'identification ne peuvent, sous aucun prétexte, être communiquées à des tiers, quels qu'ils soient. Le client accepte la responsabilité des transactions effectuées avec ses données d'identification.

Au cas où un abus est constaté ou présumé, ou en cas de perte des données d'identification, le client doit immédiatement contacter la Banque pour faire bloquer l'accès et obtenir de nouvelles données d'identification.

En cas de difficultés lors de l'utilisation de Delen OnLine, le client doit aussi en avvertir immédiatement la Banque.

Le client est responsable des éventuelles conséquences de la perte ou du vol de ses données d'identification. La Banque s'engage, lorsqu'elle est informée par le client de la perte ou du vol, et, dans la mesure où cela est techniquement possible, à empêcher toute nouvelle utilisation de Delen OnLine sur la base de ces données d'identification.

### **7.4. Blocage**





## ANNEXE AU RÈGLEMENT PARTICULIER RELATIF À DELEN ONLINE

Les informations publiées sur le site Internet Delen OnLine proviennent de divers fournisseurs d'informations. Ces fournisseurs d'informations souhaitent porter à votre connaissance des informations et obligations importantes que vous devez accepter et respecter. La Banque se réserve le droit de compléter à tout moment ces clauses ou de les modifier conformément aux dispositions en vigueur pour les modifications du présent Règlement.

### 1. Dispositions générales s'appliquant à tous les fournisseurs d'informations

- 1.1. La Banque déclare qu'aucun des fournisseurs d'informations n'agit comme sponsor de la Banque ni en tant que distributeur de ses services.
- 1.2. Les fournisseurs d'informations ne sont pas responsables des erreurs, omissions ou manquements dans le contenu des informations qu'ils fournissent, ni de toute action qui aurait été entreprise sur cette base.
- 1.3. Le fournisseur d'informations a le droit de mettre fin à la fourniture d'informations au client, à tout moment, sans que sa responsabilité puisse être engagée.
- 1.4. Le client accepte que la fourniture d'informations soit soumise aux conditions contractuelles en vigueur entre la Banque et le fournisseur d'informations et que la fin de ce contrat entraîne nécessairement la fin de la fourniture d'informations.

### 2. Dispositions applicables à certains fournisseurs d'informations

#### 2.1. Indices Dow Jones

Le client reconnaît et accepte que le Dow Jones et les entreprises qui y sont liées, le CBOT et les entreprises qui y sont liées et chacun de leurs administrateurs, directeurs, membres du personnel, agents, représentants et licenciés, ne sont pas responsables des

pertes ou des dommages découlant directement ou indirectement de :

- toute erreur, omission, retard ou manquement dans la fourniture des indices ou de toute autre information fournie ;
- toute décision prise ou action entreprise par la Banque ou ses clients, sur la base des cours des indices ou de toute autre information fournie.

Le client reconnaît et accepte que le Dow Jones et les entreprises qui y sont liées, le CBOT et les entreprises qui y sont liées et chacun de leurs administrateurs, directeurs, membres du personnel, agents, représentants et licenciés, ne sont pas responsables des pertes de revenus professionnels, de manques à gagner, de dommages directs ou indirects de quelque nature que ce soit, même s'ils découlent d'actes illicites ou non-conformes aux conventions, et cela même si lesdits responsables étaient informés de la survenance de tels dommages.

(D) V O P M B O O H U H V S R O D E L O L P B V  
V R E p W R Z R B V H V D I I L O L p H V 27 H W  
D I I L O L p H V H W B B O H X V D B L Q U D H M V  
G U H F M V P H P E U H V R O O D E R U D H M V D J H W  
U H S U p V H O W S U H E M V B O L F E G R O D O  
P U p E D P D L R Q T M O R C M O L p H j F V  
L G F V E V D M D L S D V V H U O H P R D M O D  
D O M O H M D X D S D p S H Q O H V P R L V  
S U p F O O H I D L V p Q U D H M B O D U p E D P D L R Q

Le client reconnaît que le Dow Jones, CBOT et les entreprises qui leurs sont liées ne donnent aucune garantie, ni explicite, ni implicite, concernant les indices, y compris mais pas exclusivement :

- les garanties relatives à la ponctualité la justesse, l'intégralité, l'actualité, la négociabilité, la qualité ou l'adéquation pour un but particulier des indices ou ;
- les garanties concernant les résultats obtenus par la Banque, ses clients ou toute autre personne ou entité.



## **2.2. Licence relative à la fourniture des chiffres historiques du London Stock Exchange**

Le client reconnaît que le London Stock Exchange n'est pas responsable des fautes ou manquements concernant les informations fournies quant aux cours de bourse différés, ni d'aucune opération qui aurait été faite sur cette base.